

6 / LES ACTIONS PRÉCONISÉES PAR LE PLAN DE GESTION

Connaître : l'équipe scientifique du Conservatoire, avec l'appui du conservateur bénévole, assure le suivi de l'équilibre écologique du site. En particulier, les niveaux d'eau sont relevés régulièrement, les herbiers aquatiques, les populations d'oiseaux d'eau, les cortèges de Libellules, le dortoir des grues, les chauves-souris font l'objet de suivis réguliers. Un diagnostic de l'état physico-chimique de l'étang est à mettre en œuvre.

Protéger : la convention de mise à disposition qui cadre l'intervention du pisciculteur doit être revue à échéance et désolidarisée de celle de l'étang de Mandres. Le suivi sanitaire du poisson sera également étroitement surveillé.

Le tir du Ragondin devra être organisé, ainsi que la chasse du Sanglier. Les travaux forestiers devront épargner le site et ses abords immédiats.

Gérer : la gestion piscicole repose sur un partenariat avec un professionnel qui doit respecter un cahier des charges. Un assés régulier permet la minéralisation des vases, l'entretien des ouvrages et l'élimination des espèces non désirées.

L'amélioration des conditions d'accueil des chauves-souris au niveau du bâti est également prévue.

Valoriser : la sensibilité du site n'autorise aucune animation sur site. Celles-ci seront reportées vers le Neuf étang de Mandres, moins sensible, en prenant toutefois la précaution de rester sur la digue.

Surveiller : le cahier des charges piscicole fait l'objet d'un suivi attentif, de même que les conditions de vidange (limitation des systèmes d'effarouchement des cormorans au strict minimum pour ne pas perturber le reste de la faune, en particulier les grues cendrées. Des tournées régulières sont par ailleurs organisées pour s'assurer de l'absence de fréquentation du site en dehors de la digue.

Points de vigilance

Au niveau de la gestion piscicole, rappelons que les poissons fousisseurs (carpes et tanches), s'ils sont en surdensité, **peuvent entraîner une régression des végétaux aquatiques** les plus intéressants, mais aussi du cortège de Libellules.

Depuis les années 1980, l'ancien propriétaire de l'étang fauchait plus ou moins régulièrement une partie de la roselière. De 2010 à 2015, cette pratique s'est sans doute intensifiée à la faveur d'aides au titre des Mesures Aqua-Environnementales. Cette pratique a entraîné **une certaine régression de la surface en roselière** au profit d'une végétation de moindre intérêt naturaliste.

Autre préoccupation, la présence **d'espèces exotiques envahissantes** : l'Anodonte chinoise a été observée en 2014. Elle semble éliminée depuis, mais la prudence reste de mise. La présence potentielle de la Perche-soleil est également à surveiller. Enfin, la présence du Ragondin impose une vigilance sur l'état de la digue.



ÉTANG ROMÉ ROYAUMEIX (54)

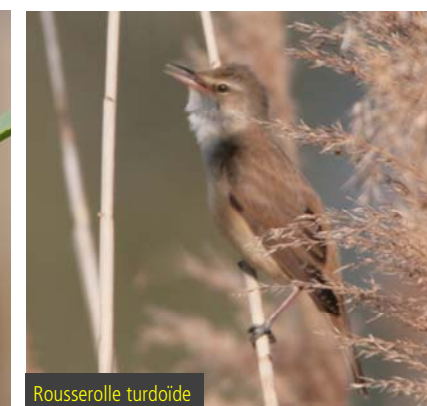
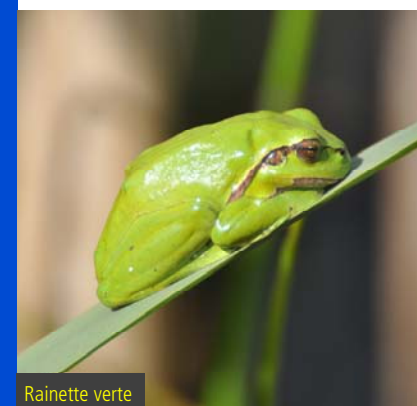
UN HAVRE DE QUIETUDE EN FORÊT DE LA REINE

PLAN DE GESTION SYNTHÉTIQUE 2017-2023

29 MAI 2019



SITE D'INTÉRÊT NATIONAL



Le Conservatoire d'espaces naturels est une association de protection du patrimoine naturel lorrain reconnue d'utilité publique. Grâce à une équipe de 50 salariés et un réseau de 200 bénévoles, le CEN Lorraine protège 354 sites naturels, soit environ 6 716 hectares de milieux remarquables sur les quatre départements.

Un bilan significatif après plus de 35 ans d'existence !

Retrouvez-nous sur www.cen-lorraine.fr

Partenaires techniques :



Crédits photos :

M. BELVOIX, A. CHAPUIS, C. COURTE,
S. DESEZ, M. KNOCHER, G. LECLER,
G. PIERRARD, R. ROGER, C. SCHIRIBILLA,
J-B. SCHWEYER

Conservateur bénévole :

Jean-Baptiste SCHWEYER
jbschweyer@free.fr

Contact :

Damien AUMAITRE
Tél : 03 83 42 37 57
d.aumaitre@cen-lorraine.fr

Document réalisé avec le soutien financier de :

Le plan de gestion initial a été réalisé avec le soutien financier de :



1 / PRÉSENTATION DU SITE

L'étang Romé, avec ses 80 hectares, est le plus grand des nombreux étangs de la Forêt Domaniale de la Reine, située dans la partie sud de la Woëvre, au sud du Lac de Madine et au nord de Toul.

Havre de paix pour les grues cendrées qui s'y regroupent par milliers, les roselières de l'étang Romé attirent également d'autres oiseaux tout aussi farouches. L'accès au site doit donc rester relativement limité pour éviter le dérangement de la faune.

A proximité, le Neuf étang de Mandres est également protégé par le CEN Lorraine. La gestion piscicole des deux étangs est d'ailleurs actuellement assurée par le même pisciculteur, soumis au même cahier des charges.

Un meilleur équilibre entre production de poissons et conservation de la biodiversité doit être recherché. Un cahier des charges spécifique sera proposé pour chaque étang à échéance du contrat actuel (en 2021), et leur contenu sera mieux adapté aux enjeux de conservation.

2 / LE RÔLE ÉCOLOGIQUE ET HISTORIQUE DES ÉTANGS

L'étang Romé a certainement été créé au XIII^e siècle, début de l'aménagement du massif forestier de la Reine, par les moines de l'abbaye de Rangeval. Destiné dès sa création à la production piscicole, il permettait de diversifier le revenu de l'abbaye et de valoriser les fonds peu productifs de ce grand massif forestier humide.

Aujourd'hui, leur vocation environnementale est mise en avant : en effet, ils jouent un important rôle de substitut face à la disparition de bon nombre de zones humides naturelles. De nombreuses espèces végétales et animales y trouvent ainsi refuge. De ce fait, la préservation des étangs, et en priorité des plus riches en faune et en flore associées, contribue au nécessaire maintien de la biodiversité locale.

Encore faut-il que ces étangs soient gérés de façon extensive et que leur fragilité soit correctement prise en compte. C'est toute l'ambition de l'action menée par le CEN Lorraine vis-à-vis des étangs dotés des plus forts enjeux écologiques et paysagers.

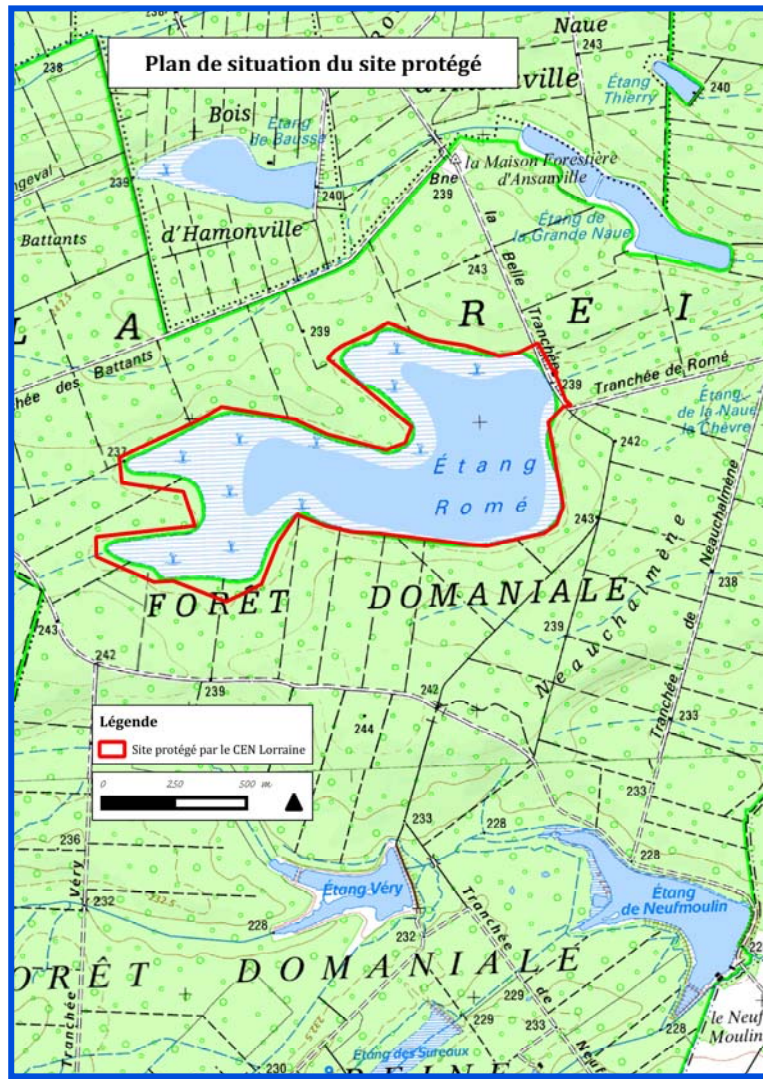
La vocation piscicole a perduré jusqu'à sa récente mise en protection par le CEN Lorraine. Celle-ci passe désormais en second plan derrière les enjeux naturalistes, ce qui nécessite une adaptation en termes de gestion.



L'étang Romé contribue au maintien d'une flore et d'une faune dépendantes des zones humides.

Protection

L'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) a acquis l'étang Romé en 2014 et en a confié la gestion au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine par la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans. Le site protégé représente une surface de plus de 80 hectares.




3 / UN PATRIMOINE RECONNU

L'étang Romé a été inventorié en Espace Naturel Sensible (ENS) au niveau départemental et en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) au niveau national.

Au niveau européen, il fait partie du site Natura 2000 « Forêt humide de la Reine et Caténa de Rangeval », que ce soit au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » ou au titre de la Directive « Oiseaux », dont l'animateur est le Parc naturel régional de Lorraine.

NATURA 2000, C'EST QUOI ?



Le réseau Natura 2000 regroupe des sites naturels européens de forte valeur patrimoniale. En France, la démarche de préservation associée s'inscrit dans une logique de développement durable, en concertation avec les acteurs locaux.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'étang Romé est enclavé dans la forêt domaniale de la Reine. Le chemin forestier qui donne accès à la digue est muni d'une barrière qui en restreint l'accès aux ayants droits. Les visites doivent rester exceptionnelles, eu égard à la grande sensibilité du site (voir page suivante le paragraphe « une quiétude à préserver »).

Le neuf étang de Mandres, plus accessible, se prête mieux aux visites, qui doivent néanmoins rester encadrées.

4 / LES ESPÈCES REMARQUABLES ET LEURS HABITATS

Le site protégé se compose du plan d'eau et de vastes roselières, cariçaies et saulaies, ainsi que d'une lisière forestière parfois composée de vieux arbres. La plupart de ces habitats palustres présente un intérêt à l'échelle régionale et la Chênaie-Charmaie qui l'entoure bénéficie également d'un classement au titre de Natura 2000.

Côté faune, les Amphibiens et Reptiles sont bien diversifiés avec 11 espèces recensées. Mais ce sont les oiseaux, en particulier les espèces liées aux roselières, qui profitent le plus de ce site : la Rousserolle turdoïde, le Busard des roseaux, le Héron pourpré, le Butor étoilé et le Blongios nain sont présents, de même que la très rare Marouette poussin.

L'étang Romé sert aussi de dortoir pour les grues cendrées qui s'y regroupent en plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'individus !

À noter que la maison située sur la digue héberge des chauves-souris en période de transit (Petit Rhinolophe). Des échanges sont probables avec la colonie de reproduction de cette même espèce installée dans la maison du Neuf étang de Mandres.



Busard des roseaux

La gestion piscicole extensive : une nécessité !

Au-delà de la conservation des cariçaies et roselières, la qualité environnementale de l'étang Romé dépend fortement des peuplements piscicoles.

La densité en poissons doit rester limitée pour préserver l'équilibre écologique du site.

En outre, un équilibre est à rechercher dans la part des espèces carnassières (brochets, perches), des espèces "fourrage" (gardons, brèmes, rotengles...), et des espèces fouisseuses (tanches et carpes). Ces dernières doivent être limitées afin de ne pas dégrader les herbiers aquatiques.

Les apports de fertilisants ou de nourriture sont bien sûr proscrits. Certaines espèces réputées invasives ou susceptibles de déséquilibrer l'écosystème ne sont pas autorisées.

C'est à ce prix que le fragile équilibre environnemental de l'étang sera préservé durablement.



Leucorrhine à large queue

5 / LES ENJEUX DE CONSERVATION

Les principaux enjeux de ce site reposent sur le bon fonctionnement écologique de l'écosystème étang, le maintien du cortège d'oiseaux affiliés aux roselières, celui du dortoir des grues cendrées et du site de transit du Petit Rhinolophe.

En complément, le maintien des espèces végétales protégées, les bonnes conditions d'accueil des oiseaux d'eau en halte migratoire, le maintien ou la progression des populations d'Amphibiens et de Reptiles et le maintien du Vertigo de DesMoulins représentent des enjeux secondaires.



Une quiétude à préserver absolument, toute l'année !

L'étang Romé accueille de nombreux oiseaux, que ce soit en automne/ hiver pour les espèces hivernantes et migratrices, ou au printemps/été pour les espèces nicheuses.

Dans ce contexte, toute présence humaine régulière et en dehors de la digue doit être évitée car elle entraîne au minimum une perte d'énergie inutile provoquée par le réflexe de fuite des oiseaux. Une mortalité accrue peut en résulter, une plus grande sensibilité à la prédation et parfois l'abandon des nids.

La tranquillité des lieux tout au long de l'année profitera également à l'ensemble de la faune des lieux.



La Marouette poussin, aussi discrète que farouche : NE PAS DERANGER !



Le rare Blongios nain (en vol)